



# L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

## ÉDITION SPÉCIALE PROJET DE DÉCRET DU GOUVERNEMENT—ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE 9 juillet 2019

Le gouvernement du Québec a déposé, le 17 juin dernier, le projet de décret no 564-2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables. Une consultation publique présentant le projet a eu lieu le 4 juillet dernier à la Cabane à sucre Constantin de Saint-Eustache.

Les objectifs poursuivis par ce décret sont :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- d'imposer un **moratoire sur la construction et la reconstruction** pour la période qui précède l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et sa mise en œuvre par les municipalités;
- d'assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Ce décret affecte de multiples propriétés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide imposant des contraintes importantes en regard à la construction et à la reconstruction des terrains déjà construits.

Dans ce contexte, la Municipalité de Saint-Placide entend collaborer avec les instances gouvernementales pour s'assurer que la **cartographie reflète la réalité** suite aux inondations de 2017 et 2019, ceci malgré le fait que l'adoption du décret s'annonce rapide.

Le moratoire décrété par le gouvernement est toujours en vigueur et **actuellement nul ne peut y déroger**. La Municipalité a fait valoir qu'il y a lieu d'agir rapidement en prenant les décisions justes tout en considérant la courte période des travaux de construction et/ou rénovations limitée par la température et les saisons.

Nous invitons les citoyens à vérifier s'ils sont ou non touchés par la nouvelle cartographie, soit :

- en consultant le lien publié dans la section « actualités » de notre site internet [www.saintplacide.ca](http://www.saintplacide.ca) ou
- en communiquant avec Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme, par courriel à [urbanisme@saintplacide.ca](mailto:urbanisme@saintplacide.ca) ou par téléphone au 450-258-2305 poste 229.

Vos commentaires relativement à la nouvelle cartographie, peuvent être transmis par courriel, **avant le 19 août 2019**, au [ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec](mailto:zis2019@mamh.gouv.qc.ca) à l'adresse suivante : [zis2019@mamh.gouv.qc.ca](mailto:zis2019@mamh.gouv.qc.ca).

Pour de plus amples informations dans ce dossier, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme, par courriel à [urbanisme@saintplacide.ca](mailto:urbanisme@saintplacide.ca) ou par téléphone au 450-258-2305 poste 229.